**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**41ème EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**MAROC**

**08 NOVEMBRE 2022, 14h30-18h**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie le Royaume du Maroc pour son rapport dans le cadre de ce présent cycle de son Examen Périodique Universel.

Madagascar salue l’effort fourni par le Gouvernement marocain par l’adoption en mars 2021, de la loi no 9-21 relative à la protection sociale ainsi que la ratification par le Maroc, en 2019, de la Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (no 102) de l’Organisation Internationale du Travail.

Par ailleurs, Madagascar encourage le Maroc à procéder à l’adoption de la refonte du Code de la nationalité marocaine afin que les citoyens marocains de sexe féminin puissent transmettre elles aussi leur nationalité à leur conjoint étranger.

Ainsi, compte tenu de l’importance des droits humains au sein de chaque Etat, le Gouvernement de Madagascar encourage vivement le Royaume du Maroc à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et lui souhaite de ce fait plein succès dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits humains.

Je vous remercie.